
MÉMOIRE PROFESSIONNEL DE HMONP

La soutenance de la HMONP s'appuie sur la rédaction et la présentation d'un mémoire professionnel qui dépasse le simple compte-rendu d'activités pour témoigner d'une autonomie de pensée et de comportement face à la formation initiale. Il se distingue également d'un rapport de stage, car il relève de l'expression d'un projet personnel et/ou professionnel, explicité dans le protocole de formation du candidat.

Le mémoire professionnel est un document descriptif, analytique et prospectif, qui met en évidence un positionnement critique personnel sur la pratique de la maîtrise d'oeuvre.

C'est donc avant tout un travail qui doit interroger la pratique, permettre de montrer comment ont été mis en application les enseignements théoriques et développer un retour critique sur le rapport conception/mise en oeuvre.

1/ CONTENU

Le mémoire professionnel est un document qui s'articule en trois parties :

Partie 1 : Parcours personnel et professionnel

Dans cette première partie, il s'agira de présenter le parcours personnel et professionnel du candidat depuis l'obtention du diplôme d'état d'architecte au jour de la soutenance, et d'expliquer les choix de leur(s) structure(s) d'accueil.

Le candidat fera une présentation de(s) la structure(s) d'accueil (statut, identité, fonctionnement interne, champs de pratique, références,...etc), et de ses missions effectuées, de l'évolution acquise, des responsabilités exercées. Il pourra conclure par un point de vue critique de son expérience acquise et de ses choix professionnels.

Cette étape peut être l'occasion de présenter au jury un parcours atypique justifié.

Partie 2 : la MSP

Développer et analyser l'expérience professionnelle du candidat acquise tout au long de sa MSP et conclure par une réflexion critique sur cette expérience.

Ce regard doit s'appuyer sur des projets réalisés pendant la MSP qui serviront de supports et d'illustrations à la réflexion développée. Il n'hésitera pas à se doter d'un tableau récapitulatif faisant le lien entre les projets et les missions réellement effectuées. Le candidat illustrera les chantiers qu'il a suivis et produira en annexes des pièces qu'il a réalisées.

Partie 3 : Projet professionnel personnel: pourquoi et dans quel but obtenir sa HMONP ?

Formuler un positionnement personnel prospectif répondant aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qui vous motive pour devenir architecte libéral ?
- Quel type de structure envisagez-vous de créer ? seul(e) ou en association,
- Quelles sont vos cibles de marché ? privé, public, institutionnel, ...
- Quel est votre lieu d'installation ? Et pourquoi ? Justifier votre choix du lieu d'exercice
- Quelles sont les perspectives d'évolution à court, moyen et long terme ?
- Quel business plan ?

En clair le candidat répondra aux 3 questions fondamentales :

- pourquoi ?
- comment ?
- où ?

2/ PRESENTATION

Le rendu du mémoire est libre de donner toutes les possibilités à l'ADE d'exprimer la singularité de son expérience, de son positionnement personnel et de son projet professionnel.

Nous vous rappelons les éléments essentiels à la rédaction de votre mémoire professionnel:

- Document relié d'environ 30 pages (sans les annexes) en format A4 maximum format portrait
- Page de garde : préciser le nom du candidat, le cycle HMONP, l'ENSAM, le nom du Directeur d'études, la date de soutenance, et le titre du mémoire professionnel
- un sommaire
- une introduction
- les 3 parties détaillées précédemment
- une conclusion
- un glossaire
- une bibliographie

Le mémoire professionnel doit être transmis au bureau de la HMONP en 5 exemplaires papier et une version pdf (maxi 6 Mo) accompagnés du Passeport et de la fiche d'inscription disponible sur le site de l'ENSAM : <http://www.montpellier.archi.fr/formations/etudier-a-lensam/hmonp/jury-final/>

Les dates de soutenance et de rendu des documents sont précisées sur le site de l'ENSAM.

Lors de la soutenance, aucun support numérique n'est accepté.